



DELIBERATION DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Séance du Jeudi 3 juillet 2014

OBJET : 2014/96_MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISS MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Nombre de délégués en exercice : **64**

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE TROIS JUILLET A 18 H15
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni en séance publique sous la Présidence
de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR**

Présents : 49

MRS DIONIS DU SEJOUR, GARCIA, LAUZZANA, DEZALOS, DUBOS, DELBREL, CONSTANS, DE SERMET,
MRS GILLY, PONSOLLE, RUBIN (SUPPLEANT DE M.COLIN), DELOUVRIE, BACQUA, MMES BONFANTI-DOSSAT, GALAN,
MRS VIOLLEAU (SUPPLEANT DE M.DREUIL), CAUSSE, PLO, PRADINES, LABORIE, MME JULIEN,
MRS NOUHAUD (SUPPLEANT DE M.SARRAMIAC), GUATTA, LABADIE, PIN
MRS RENOU (SUPPLEANT DE M.BUISSON), LUSSET, CHOLLET, EYSSALET, PECHAVY, RIBERE,
MMES BRANDOLIN-ROBERT, GALLISSAIRES, LAFFORE,
MMES IACHEMET, LAUZZANA, LEBEAU, JUILLIA, VERLHAC, LOUBRIAT, COLLET, RICHON, BARAILLES, MEYNARD
MRS PANTEIX, TREY D'OUSTEAU, BOCQUET, LAVALLART, MIRANDE

Absents : 6

MRS DUPEYRON, GUIGNARD, MMES LAMENSANS-GARIBALDI, MAÏOROFF, FRANÇOIS, BOULMIER

Pouvoirs : 9

POUVOIR DE MME KHERKHACH A MME GALLISSAIRES
POUVOIR DE MME ROLAND A M. DUBOS
POUVOIR DE MME CAMBOURNAC A MME BONFANTI-DOSSAT
POUVOIR DE M. TANDONNET A M. DIONIS DU SEJOUR
POUVOIR DE M. PINASSEAU A M. LUSSET
POUVOIR DE MME MAILLARD A M. DE SERMET
POUVOIR DE MME GROLLEAU A MME BRANDOLIN-ROBERT
POUVOIR DE M. HERMEREL A M. CHOLLET
POUVOIR DE M. FELLAH A MME FRANÇOIS

Date d'envoi de la convocation en recommandé :
27/06/2014

Exposé :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

L'Agglomération d'Agen rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, l'Agglomération d'Agen estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
après en avoir délibéré à l'unanimité
DECIDE

DE PROPOSER que l'Agglomération d'Agen soutienne les demandes de l'AMF, à savoir :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 9/07/2014

Télétransmission le 9/07/2014